

Association ' Eau fil de l'Yaigne '
N° à la préfecture = W353016057

Monsieur Auché Jean-Jacques
21 route de Rennes
Le Haut Val
35410 Domloup

preserver.yaigne@orange.fr
Tel : 06 15 32 18 89

fait à Domloup le

pour l'association
le président
jean-jacques Auché

le propriétaire
Mr ou Mme

l'exploitant
Mr ou Mme

--	--	--

Protocole d'intervention sur la rivière Yaigne

établi (sans limite dans le temps sauf dénonciation explicite du protocole par l'une ou l'autre des parties) entre

- association ' Eau fil de l'Yaigne '
et

- **nom et adresse du propriétaire ou de l'exploitant**

Réservé pour vos commentaires éventuels :

Notre action associative

Combien serons-nous ?
Comment accéderons-nous ?
Notre outillage ?
Où interviendrons-nous ?
Quand interviendrons-nous ?

Equipe de 6 personnes maximum en même temps
A pieds le long de la rivière sur votre propriété
Tronçonneuse, Débrousailleuse, Coupe-branches....
Sur les rives et dans le lit de la rivière en conformité avec la loi sur l'eau et les milieux aquatiques
Suivant planning chaque année 1er OCTOBRE au 31 MARS (1er et 3ème Samedi du mois)

Notre engagement :

Nous dégageons totalement votre responsabilité en cas d'accident d'un bénévole sur votre propriété

Nos questions

notre association propose de :

Du lit de la rivière, nous retirerons :

- du petit bois ou branchage (mort)
- du bois utilisable pour le chauffage
- des déchets plastiques
- autres déchets non recyclables

faire un tas sur votre terrain	récupérer pour nous
OUI (1)	NON
OUI (2)	NON
OUI (2)	NON

Vous devez compléter les cases grisées

- (1) en tant qu'exploitant vous êtes autorisés à brûler, pas nous
(2) nous ne sommes pas autorisés à transporter ces déchets

notre association propose de :

Des rives de la rivière, nous couperons avec modération et selon les règles établies par SIBVS :

- du petit bois (branchage....)
- broussailles (ronces....)
- du bois utilisable pour le chauffage

faire un tas sur votre terrain	récupérer pour nous
OUI (1)	NON
OUI (1)	NON

Vous devez compléter les cases grisées

- (1) en tant qu'exploitant vous êtes autorisés à brûler, pas nous
SIBVS : Syndicat Intercommunal Bassin Versant de la Seiche

répondre OUI ou NON

1 - Pourrez-vous arrêter les clôtures électriques (sur la zone) les jours d'interventions ?
(si possible déplacer les animaux)

OUI
NON

2 - Pourrez-vous ponctuellement nous aider avec vos moyens agricoles ?
(sur des opérations ciblées anticipées à l'avance)

OUI
NON

3 - Pourrez-vous préparer les zones d'accès à la rivière sur votre terrain (par exemple fauchage des orties sur une bande de largeur 5 mètres le long de la rivière) ?

OUI
NON